

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quinze juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Pont-Neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – LHERAULT Michel – BOUVET Thierry – MOLINE Cécile - DAVIERE Vincent – GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique – GANÉ Séverine

Excusé : BARTHELAIX Annick (pouvoir donné à RABINEAU Marie-Dominique)

Absent : JOUIN Louis – VIDECOQ Agnès

Secrétaire de séance : MOLINE Cécile

Compte-rendu 25 mai 2021 : Pas d'observations.

N°22062021-01

AJOUT A LORDRE DU JOUR : Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter quatre sujets à l'ordre du jour de la présente séance :

- Droit de préemption 3 Rue du Temple
- Demande de subvention DRAC, tranche optionnelle 1 « Honoraires » ARCHITRAV et tranche ferme travaux église
- Demande de subvention Conseil Régional, tranche optionnelle 1 « Honoraires » ARCHITRAV et tranche ferme travaux église
- Demande de subvention Conseil Départemental, tranche optionnelle 1 « Honoraires » ARCHITRAV et tranche ferme travaux église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces sujets à l'ordre du jour.

N°22062021-02

DEVIS HUET- PLACE DU GUESCLIN : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise HUET, concernant un supplément d'engazonnement pour l'aménagement de la Place du Guesclin :

- 598,50 euros HT, pour l'engazonnement de 95m² (20m² prévu dans la prévision)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis pour un montant total de 598,50 euros HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

TRAVAUX PLACE DU GUESCLIN – RECEPTION DES TRAVAUX ET COMPTE-RENDU REUNION COMMISSION URBANISME :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la réception des travaux d'aménagement de la Place du guesclin a eu lieu hier lundi 21 juin avec les entreprises ayant réalisé les travaux. Quelques observations et réserves ont été émises :

- Les plans définitifs de récolement doivent être rectifiés
- Les poteaux en bois ne sont pas tous à la même hauteur
- L'eau s'accumule en bas des poteaux
- Vis de fixation des poteaux non-conformes à ce qui avait été demandé

Monsieur Le Maire donne le compte-rendu de la commission urbanisme qui s'est réuni le 14 juin. Au cours de cette réunion, les membres de la commission ont réfléchi sur les aménagements nécessaires afin de rendre la place encore plus accueillante (bancs avec dossier, bac avec arbustes,...) et ont également décidé quelques aménagements, pour sécuriser la circulation et le stationnement aux abords.

N°22062021-03

ETUDE DE L'AVANT-PROJET DE RESTAURATION DE L'EGLISE, PROPOSE PAR ARCHITRAV : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif faisant suite à l'étude de diagnostic général, préparé par le cabinet ARCHITRAV. Cet avant-projet définit les travaux nécessaires à la préservation, la restauration et à l'achèvement du dégagement de l'ensemble des peintures

décoratives médiévales des parements intérieurs, ainsi qu'à leur mise en valeur (intégrant les recommandations émises dans le rapport de l'étude spécifique établie en 2018-2019 par la restauratrice Géraldine FRAY).

Les prescriptions de travaux sont organisées par ordre de priorités suivant un phasage opérationnel répondant d'une part aux conditions pratiques de mise en œuvre des ouvrages et d'autre part aux conditions financières de l'opération. Les premières tranches de travaux concernent nécessairement et principalement l'étanchéité des baies, l'assainissement des maçonneries des soubassements et la mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales, afin de garantir la restauration des intérieurs et des peintures murales médiévales exceptionnelles de l'église. Les préconisations comportent par ailleurs la mise aux normes de l'ensemble des installations électriques de l'édifice, intégrant la mise en place de nouveaux éclairages pour la présentation des peintures murales.

Cet avant-projet contient les chapitres suivants :

- Fiche signalétique
- Présentation générale
- Diagnostic de l'état actuel
- Préconisations et propositions d'interventions
- Organisation et phasage des travaux
- Programme des travaux
- Estimation financière
- Documents graphiques, étude technique-fluides.

Il ressort de cet avant-projet définitif une estimation financière s'élevant à 1 362 000 euros HT pour la totalité des tranches, pour une estimation d'un montant de 1 223 510 euros en février 2020. Cette estimation est répartie en une tranche ferme et trois tranches optionnelles :

- Tranche ferme : 337 600,00 euros HT
- Tranche optionnelle 1 : 91 700,00 euros HT
- Tranche optionnelle 2 : 581 200,00 euros HT
- Tranche optionnelle 3 : 351 500,00 euros HT

Ce document est à disposition du conseil municipal en mairie pour consultation.

Monsieur Le Maire précise également qu'il convient de déposer une demande d'autorisation de travaux sur Monuments Historiques auprès du Ministère de la Culture.

Après avoir pris connaissance des différents chapitres de cet avant-projet définitif, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide l'avant-projet définitif (APD) proposé par le cabinet ARCHITRAV définissant les travaux nécessaires à la préservation, la restauration et à l'achèvement du dégagement de l'ensemble des peintures décoratives médiévales des parements intérieurs, ainsi qu'à leur mise en valeur, pour l'église d'Asnières, avec une tranche ferme et trois tranches optionnelles, pour une estimation financière totale de 1 362 000 euros HT répartie de la façon suivante :**
 - o **Tranche ferme : 337 600,00 euros HT**
 - o **Tranche optionnelle 1 : 91 700,00 euros HT**
 - o **Tranche optionnelle 2 : 581 200,00 euros HT**
 - o **Tranche optionnelle 3 : 351 500,00 euros HT**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la demande d'autorisation de travaux sur monument historique auprès du Ministère de la Culture pour la totalité des travaux**
- **Autorise Monsieur Le Maire à lancer les appels d'offres auprès des entreprises pour la tranche ferme et les tranches optionnelles.**

N°22062021-04

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC, TRANCHE FERME ARCHITRAV ET TRANCHE FERME TRAVAUX EGLISE : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet communal de restauration de notre église, un marché public en procédure adaptée a été lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre « Diagnostic et mission de base ». Par délibération en date du 17 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de retenir la proposition du Cabinet ARCHITRAV, pour un montant total de 85 341,00 euros HT. Il convient maintenant de solliciter les subventions pour financer la tranche optionnelle 1 qui s'élève à 37 389,00 euros HT, qui comprend la phase études (APS-APD, PRO, ACT).

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il convient également de demander les subventions pour la tranche ferme des travaux à l'église, estimé à 337 600,00 euros dans l'avant-projet définitif validé ce jour. Monsieur Le Maire précise que ces montants (honoraires et travaux) ont bien été prévus au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière de 60% auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre des projets liés à l'étude, à l'entretien, à la réparation et la restauration d'immeubles, d'objets mobiliers classés au titre des Monuments Historiques :

- pour la tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre « Diagnostic et mission de base » d'un montant de 37 389,00 euros HT qui comprend la phase études (APS-APD, PRO, ACT)
- pour la tranche ferme estimée à 337 600,00 euros HT de travaux nécessaires à la préservation, la restauration et à l'achèvement du dégagement de l'ensemble des peintures décoratives médiévales des parements intérieurs, ainsi qu'à leur mise en valeur, pour l'église d'Asnières.

N°22062021-05

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL, TRANCHE FERME ARCHITRAV ET TRANCHE FERME EGLISE : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet communal de restauration de notre église, un marché public en procédure adaptée a été lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre « Diagnostic et mission de base ». Par délibération en date du 17 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de retenir la proposition du Cabinet ARCHITRAV, pour un montant total de 85 341,00 euros HT. Il convient maintenant de solliciter les subventions pour financer la tranche optionnelle 1 qui s'élève à 37 389,00 euros HT, qui comprend la phase études (APS-APD, PRO, ACT).

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il convient également de demander les subventions pour la tranche ferme des travaux à l'église, estimé à 337 600,00 euros dans l'avant-projet définitif validé ce jour. Monsieur Le Maire précise que ces montants (honoraires et travaux) ont bien été prévus au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière de 15% auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du programme régional de conservation des Monuments Historiques :

- pour la tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre « Diagnostic et mission de base » d'un montant de 37 389,00 euros HT qui comprend la phase études (APS-APD, PRO, ACT)
- pour la tranche ferme estimée à 337 600,00 euros HT de travaux nécessaires à la préservation, la restauration et à l'achèvement du dégagement de l'ensemble des peintures décoratives médiévales des parements intérieurs, ainsi qu'à leur mise en valeur, pour l'église d'Asnières.

N°22062021-06

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL, TRANCHE FERME ARCHITRAV ET TRANCHE FERME TRAVAUX EGLISE : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet communal de restauration de notre église, un marché public en procédure adaptée a été lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre « Diagnostic et mission de base ». Par délibération en date du 17 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de retenir la proposition du Cabinet ARCHITRAV, pour un montant total de 85 341,00 euros HT. Il convient maintenant de solliciter les subventions pour financer la tranche optionnelle 1 qui s'élève à 37 389,00 euros HT, qui comprend la phase études (APS-APD, PRO, ACT).

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il convient également de demander les subventions pour la tranche ferme des travaux à l'église, estimé à 337 600,00 euros dans l'avant-projet définitif validé ce jour. Monsieur Le Maire précise que ces montants (honoraires et travaux) ont bien été prévus au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière de 15% auprès du Conseil Départemental de la Sarthe dans le cadre du programme départemental de conservation des Monuments Historiques :

- pour la tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre « Diagnostic et mission de base » d'un montant de 37 389,00 euros HT qui comprend la phase études (APS-APD, PRO, ACT)
- pour la tranche ferme estimée à 337 600,00 euros HT de travaux nécessaires à la préservation, la restauration et à l'achèvement du dégagement de l'ensemble des peintures

décoratives médiévales des parements intérieurs, ainsi qu'à leur mise en valeur, pour l'église d'Asnières.

N°22062021-07

DEVIS DIAGNOSTIC PLOMB ET AMIANTE DE L'ÉGLISE, AVANT LANCEMENT DES TRAVAUX : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire établir un diagnostic amiante et plomb à l'église et la sacristie avant d'entreprendre les travaux de restauration. Un devis a été demandé auprès de l'agence SOCOTEC qui s'élève à 550,00 euros HT (300,00 euros pour le diagnostic amiante, 250,00 euros pour le diagnostic plomb).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'Agence SOCOTEC d'un montant de 550,00 euros HT (660,00 euros TTC) pour le diagnostic amiante et plomb à l'église et la sacristie et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

N°22062021-08

DEVIS AXICLIM, SALLE MARBRERIE : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un devis de la société AXICLIM pour la mise en place d'un thermostat filaire à salle de la Marbrerie, le système actuel ne donnant pas entière satisfaction. Ce devis s'élève à 418,08 euros HT.

Monsieur LHERAULT ajoute qu'un autre devis va être demandé afin de comparer les différentes propositions. La décision sera prise ultérieurement après comparaison des devis.

N°22062021-09

ADHESION ANNUELLE POLLENIZ : Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2021 l'adhésion à POLLENIZ. Pour rappel, POLLENIZ est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux et est issue de la fusion régionale de la FREDON et des FDGDON. Cette adhésion permet, entre autres, à la commune :

- D'être représentée au sein du collège « Collectivités » et participer largement à la gouvernance et donc aux décisions et orientations de POLLENIZ
- D'autoriser POLLENIZ à organiser pour le compte de la commune des luttes collectives ainsi que des actions de surveillance et de prévention
- A l'ensemble des administrés de participer aux actions de lutte dans un cadre légal et d'être couverts par la responsabilité civile de POLLENIZ
- De matérialiser la participation de la collectivité aux mesures de lutte obligatoire limitant de ce fait la responsabilité du maire
- De donner un dédommagement à chaque piégeur en fonction du nombre de prises

Le montant de cette adhésion pour l'année 2021 s'élève à 115,02 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer pour l'année 2021 à POLLENIZ pour un montant d'adhésion de 115,02 euros TTC.

N°22062021-10

DROIT DE PREEMPTION 3 RUE DU TEMPLE : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain établi le 22 juin 2021 par ANJOU MAINE NOTAIRE, Cabinet Notarial à Sablé sur Sarthe (72). Le bien concerné par cette déclaration cadastré section AA n°99 appartient à Monsieur Jean ANNERON et se situe au 3 Rue du Temple.

Madame Cécile MOLINE, concernée par ce sujet, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption sur ce bien.

ORGANISATION FESTIVITES DU 17 JUILLET : Il est rappelé que le feu d'artifice a été commandé et la déclaration faite en préfecture. La batterie-fanfara de Loué sera présente pour la retraite aux flambeaux. Le comité des Fêtes organise le repas du soir et l'animation musicale comme les années précédentes.

AFFAIRES DIVERSES

- PLUIH : le conseil municipal est informé que le nouveau PLUIH est exécutoire depuis le 07 juin.
- Dispositif « Argent de Poche » : Ce dispositif, mis en place par le CISPD, sera proposé pour un(e) jeune Asniérois(e) de 14 à 18 ans la semaine du 25 au 29 novembre (vacances de la Toussaint). Ce jeune sera accompagné de Guillaume GAUDIN et rémunéré 15 euros/jour pour 3 heures/jour. Le travail sera axé essentiellement sur l'entretien et la préparation d'une haie plessée. Le jeune devra envoyer une demande écrite à la mairie et un tirage au sort sera effectué en cas de plusieurs candidatures
- Jury fleurissement : Madame RABINEAU donne le compte-rendu du passage du jury du fleurissement qui a lieu le mercredi 16 juin et qui s'est très bien passé et au cours duquel 22 maisons ont été répertoriées.
- Travel-Apach : Le départ des canoës à destination de Lorient aura lieu demain mercredi 23 juin à 9 heures 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 20 juillet 2021 à 20 heures 30.

La séance est close à 21 heures 35.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.